



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT / PERFECTIONNEMENT + NIVEAU 2 DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

Ce programme fixe les conditions de l'apprentissage des Techniques de Maquillage Permanent en fonction de la formule choisie parmi celles proposées ci-dessous :

SOURCILS : HAIRSTROKE® ou POWDER® - ET/OU

LEVRES : CANDY LIPS® - ET/OU

YEUX : EYE-LINER DEGRADE – CLASSIC LINER ou RAS-DE-CILS

Attention, pour valider votre accès à la Formation MAITRISE – Niveau 3 ; il faut pouvoir justifier de la pratique sur les 3 Zones d'au moins une des techniques ci-dessus

D'une durée globale de 21 heures sur 3 journées consécutives, la formation comporte :

- Un module Théorique (1 unité)
- Un module Pratique (3 unités)

MODULE DE FORMATION THÉORIQUE / 1 UNITÉ

UNITÉ 1 : CONSEILS COULEURS ET PIGMENTS

- Rappel des bases colorimétriques et morphologiques en fonction des spécificités des techniques
- Choix du pigment à utiliser en fonction des techniques et du type de peau d'une cliente

MODULES DE FORMATION PRATIQUE / 3 UNITÉS

UNITÉ 2 : ENTRAÎNEMENT À LA RÉALISATION DES TECHNIQUES ENSEIGNÉES

- Dessins sur feuille canson
- Pratique sur peaux latex

UNITÉ 3 : ACCUEIL DU MODELE / SOINS PREALABLES A LA PIGMENTATION

- Information des contre-indications, explications et recueillement du consentement éclairé
- Prise en compte des remarques de la cliente / du modèle
- Épilation des zones concernées
- Atelier maquillage : présentation du tracé retenu, de la couleur choisie
- Prise de photographies avant et après intervention
- Recommandations : Soins post maquillage permanent

UNITÉ 4 : PRATIQUE SUR MODELE EN FONCTION DE LA FORMULE CHOISIE PREALABLEMENT PAR LE STAGIAIRE

- Préparation du poste de travail ; Simulation ; Réalisation



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT / PERFECTIONNEMENT + NIVEAU 2 DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

MODULES DE FORMATION PRATIQUE & THÉORIQUE / 4 UNITÉS

JOUR 1 - 7H

THÉORIE ET PRATIQUE

10h00 – 10h30

Présentation de la formation (tour de table), déroulement de la formation

10h30 – 12h00

Pratique sur peaux latex (UNITÉ 2)

Dessins sur feuille des techniques enseignées (UNITÉ 2)

Rappels colorimétrie (UNITÉ 1)

12h00 – 13h00

Pause Déjeuner

13h00 – 15h30

Accueil et gestion du modèle n°1 / Soins Préalables à la pigmentation (UNITÉ 3)

Pratique sur modèle* par la stagiaire (UNITÉ 4)

15h30 – 18h00

Accueil et gestion du modèle n°2 / Soins Préalables à la pigmentation (UNITÉ 3)

Pratique sur modèle* par la stagiaire (UNITÉ 4)

JOUR 2 - 7H

THÉORIE ET PRATIQUE

10h00 – 10h30

Préparation des postes (UNITÉ 4) / Débriefing J-1

10h30 – 12h00

Pratique sur peaux latex (UNITÉ 2)

Dessins des techniques enseignées (UNITÉ 2)

Rappels colorimétrie (UNITÉ 1)

12h00 – 13h00

Pause Déjeuner

13h00 – 15h30

Accueil et gestion du modèle n°3 / Soins Préalables à la pigmentation (UNITÉ 3)

Pratique sur modèle* par la stagiaire (UNITÉ 4)

15h30 – 18h00

Accueil et gestion du modèle n°4 / Soins Préalables à la pigmentation (UNITÉ 3)

Pratique sur modèle* par la stagiaire (UNITÉ 4)

JOUR 3 - 7H

THÉORIE ET PRATIQUE

10h00 – 10h30

Préparation des postes (UNITÉ 4) / Débriefing J-1

10h30 – 12h00

Pratique sur peaux latex (UNITÉ 2)

Dessins des techniques enseignées (UNITÉ 2)



Rappels colorimétrie (UNITÉ 1)

12h00 – 13h00

Pause Déjeuner

13h00 – 15h30

Accueil et gestion du modèle n°5 / Soins Préalables à la pigmentation (UNITÉ 3)

Pratique sur modèle* par la stagiaire (UNITÉ 4)

15h30 – 17h45

Accueil et gestion du modèle n°6 / Soins Préalables à la pigmentation (UNITÉ 3)

Pratique sur modèle* par la stagiaire (UNITÉ 4)

Validation par la formatrice pour passage au niveau MAÎTRISE

17h45 – 18h00

Compte-rendu évaluation et validation des acquis de la formation

Compte-rendu évaluation du stagiaire et bilan, remise des attestations de présence, du certificat de participation à la formation

** En fonction des disponibilités des modèles, la répartition de ceux-ci pourra être modifiée selon le schéma suivant : 2 stagiaires pour un modèle. De plus, en cas d'absence totale de modèle, la pratique sera remplacée par de l'entraînement sur peau latex.*



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT / PERFECTIONNEMENT + NIVEAU 2 DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

L'ACTION DE FORMATION A POUR OBJECTIFS :

- Enrichir et développer les compétences des participants sur les techniques exclusives du Maquillage Permanent – sourcils, yeux, bouche.
- Approfondir les connaissances des stagiaires par des conseils en colorimétrie
- Obtenir des astuces inédites réservées aux participants
- Les participants seront capables d'appliquer ces techniques dans leur pratique professionnelle.

PREREQUIS ET PUBLIC VISE - NIVEAU DES CONNAISSANCES PRÉALABLEMENT NECESSAIRES :

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles celle-ci prépare, le stagiaire est informé qu'il doit justifier avant l'entrée en formation, du suivi préalable de la formation PERFECTIONNEMENT MAQUILLAGE PERMANENT NIVEAU 2 ou de la pratique du maquillage permanent depuis au moins 3 mois.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES - MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

- Démonstration en direct des techniques enseignées
- Poste de travail complet avec appareil et consommables à disposition
- Évaluation des connaissances acquises par contrôle de la technique sur modèles ou en workshop

LES DIPLOMES, TITRES ET RÉFÉRENCES DE LA PERSONNE CHARGÉE DE LA FORMATION SONT INDICÉS CI-DESSOUS :

Julie BOURGEOIS – Josepha PAULEAU - Formateurs en maquillage permanent.

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION :

Grille d'évaluation (contrôle type cas d'étude et questionnaire) et travaux pratiques.

SANCTION DE LA FORMATION :

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION :

États d'émargement signés par le stagiaire et le formateur et par demi-journée de formation.



Code de Certification : 236780